

soit entachée de «partisanerie». Voilà la difficulté à laquelle le gouvernement devra faire face puisque même si ce comité était composé de juges, on doit se rappeler que tous ces juges ont été nommés par un parti politique et qu'il est très difficile pour un homme d'oublier son affiliation politique.

A mon avis, une autre solution est possible quant à la composition de ce comité. Ce serait de nommer des individus trop jeunes encore pour avoir trempé dans une organisation politique ou avoir subi l'influence néfaste de certains politiciens de leur milieu ou, encore, des gens trop âgés, tout près de la tombe, pour qui la politique ne représente aucun attrait. A ce moment-là, les motifs de nos agissements seraient plus nobles et mèneraient à des résultats plus probants.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner que dans le comté que je représente—le plus beau qui soit, il va sans dire, celui de Sherbrooke—nous avons aussi nos problèmes de remaniement, sur le plan électoral, mais lorsque ce comité sera formé, ce sera alors le temps propice d'apporter les suggestions appropriées afin de régler ces quelques petits problèmes. Depuis 1867, ces problèmes reviennent à l'étude et relèvent de la constitution canadienne que l'on doit amender chaque fois que l'on veut augmenter le nombre de députés. Au fait, ces problèmes ont toujours fait l'objet de «partisanerie» politique acerbe, parce que le parti qui proposait le remaniement de la carte électorale était aussitôt accusé de vouloir en tirer certains bénéfices, alors que le parti politique précédent qui avait voulu modifier la représentation à la Chambre était lui-même accusé de vouloir le faire à son avantage.

A mon avis, la meilleure intention dont le gouvernement ait fait preuve est celle de vouloir débarrasser la Chambre de cet esprit de «partisanerie» qui a toujours incité les députés à retarder cette législation. L'unanimité s'est faite—chose surprenante, surtout de la part de l'opposition—et on a convenu qu'il faut absolument débarrasser ce comité de tout esprit de «partisanerie» politique.

On a suggéré d'établir dix commissions indépendantes qui seraient chargées de remanier la carte électorale. Cette suggestion est bonne, mais je crois que celle de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) est préférable, si l'on croit qu'il ne faut pas simplement tenir compte des provinces, dans ces nouvelles délimitations, mais aussi des aspirations culturelles, territoriales et linguistiques de chacune des régions du pays.

Monsieur le président, je suis d'avis qu'en établissant cinq sous-commissions, dont une

représenterait la Colombie-Britannique et la région environnante, une les provinces des Prairies, une l'Ontario, une le Québec, une les provinces Maritimes, et peut-être une sixième pour les Territoires du Nord-Ouest, nous pourrions étudier les problèmes d'une façon intelligente, parce que nous aurions, à ce moment-là, au sein du comité ou de la Commission, tous les éléments qui peuvent être dissemblables à travers le pays, et je crois que justice serait ainsi faite à tout le monde.

Monsieur le président, puis-je vous signaler qu'il est six heures?

(Traduction)

**L'hon. M. Pickersgill:** Le comité n'est-il pas disposé à laisser adopter la résolution, afin que nous puissions présenter les bills?

**Des voix:** D'accord!

**L'hon. M. MacLean:** Non, monsieur le président, je regrette, mais on ne peut accéder en ce moment à la demande du secrétaire d'État. Il y a encore un certain nombre de personnes qui veulent prendre la parole.

**L'hon. M. Pickersgill:** A l'étape de la résolution plutôt qu'à celle de l'étude des bills?

**L'hon. M. MacLean:** Justement.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Je voudrais demander au leader de la Chambre s'il est en mesure de nous faire connaître les travaux de vendredi. Nous avons bien hâte d'entendre le ministre des Affaires extérieures demain, mais que ferons-nous vendredi?

**L'hon. M. Pickersgill:** Comme l'honorable représentant l'a dit, je pense bien que presque toute la journée de demain sera consacrée aux affaires extérieures, mais d'autres ministres seront présents s'il arrivait que les honorables représentants soient à bout de souffle avant la fin de la journée. Vendredi, si la Chambre le veut bien, il sera proposé de retirer du comité des subsides les crédits du ministère des Affaires extérieures et de les renvoyer au comité des affaires extérieures. Le premier article à l'étude, après l'appel de l'ordre du jour, serait alors un crédit intérimaire et le gouvernement demandera un crédit d'un mois. Si la conférence fédérale-provinciale n'est pas terminée, je demanderai à la Chambre de bien vouloir me permettre de présenter la mesure relative aux crédits intérimaires au nom de mon collègue, le ministre des Finances.